



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-3755-7	Numéro de version:	3.02
Date de révision:	11/04/2014	Annule et remplace la version du :	11/12/2012

Numéro de version Transport: 1.00 (20/09/2010)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ ESPE™ RelyX™ Unicem 2 Starter Kit

Numéros d'identification de produit

70-2011-4056-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Produit dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,

Téléphone: +32 (0)2 722 51 11

E-mail: Tox.be@mmm.com

Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 52 74, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

28-1380-6, 28-1333-5, 24-0657-7

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

70-2011-4056-6

Non réglementé pour le transport

ETIQUETTE DU KIT

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Symbole(s)



Xn Nocif

Contient:

Se référer aux étiquettes des composants pour les ingrédients à mentionner.

Phrases de risque

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Conseils de prudence

S23A Ne pas respirer les vapeurs.
S24 Eviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Note sur l'étiquetage

Pour l'information concernant la composition: FDS 28-1380-6 (Partie A) et FDS 28-1333-5 (Partie B) et FDS 24-0657-7 (partie C)

Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

Kit : numéros des FDS des composant le kit - L'information a été modifiée.

En tête de page: désignation commerciale du produit - L'information a été modifiée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Section 2: 2.2 et 2.3: Régulation CLP (Titre) - L'information a été modifiée.

Ne s'applique pas. - L'information a été ajoutée.



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2015, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	24-0657-7	Numéro de version:	4.13
Date de révision:	27/01/2015	Annule et remplace la version du :	11/04/2014

Numéro de version Transport: 1.00 (20/09/2010)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(tm) ESPE(tm) RELYX(tm) FIBER POST

Numéros d'identification de produit

70-2011-3880-0 70-2011-3881-8 70-2011-3882-6 70-2011-3883-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,

Téléphone: +32 (0)2 722 51 11

E-mail: Tox.be@mmm.com

Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 52 74, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Ce produit est exempté d'étiquetage par la directive 1999/45/CE car il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

3M(tm) ESPE(tm) RELYX(tm) FIBER POST

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage

Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE car il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Oxyde de verre	65997-17-3	EINECS 266-046-0	80 - 90	
Résine	Aucun		10 - 20	

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec la peau:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec les yeux:

Aucun premier secours n'est anticipé.

En cas d'ingestion:

Aucun premier secours n'est anticipé.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

3M(tm) ESPE(tm) RELYX(tm) FIBER POST

Ce matériau est incombustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Non applicable

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Non applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Non applicable

6.4. Références à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ce produit est un article qui ne présente pas de risque d'émission ou d'exposition à des produits chimiques dangereux dans les conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Non applicable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde de verre	65997-17-3	Déterminé par le fabricant	VLEP (poussières): 10 mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Non applicable.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Il n'y a pas de nécessité de porter un équipement de protection des yeux.

Protection de la peau/la main

Pas de gants de protection chimique sont requises

Protection respiratoire:

Il n'y a pas de nécessité de porter une protection respiratoire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Solide ou galette.
Apparence/odeur:	Inodore. Incolore. Transparent.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Non applicable.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	<i>Non applicable.</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	2,2 - 2,3 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Non applicable.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Non applicable.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Non applicable.</i>
Viscosité	<i>Non applicable.</i>
Densité	2,2 - 2,3 g/cm ³

9.2. Autres informations:

Teneur en matières volatiles:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
COV (moins l'eau et les solvants exempts):l	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

Dans les conditions d'usage recommandées, il ne doit pas y avoir de produits de décomposition dangereux. Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés suite à une oxydation, un chauffage ou à une réaction avec d'autres substances.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

L'exposition par inhalation est sans effet sur la santé.

Contact avec la peau:

Le contact avec la peau est sans effet sur la santé.

Contact avec les yeux:

Le contact avec les yeux est sans effet sur la santé.

Ingestion:

L'ingestion est sans effet sur la santé.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

3M(tm) ESPE(tm) RELYX(tm) FIBER POST**Toxicité aigue**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Oxyde de verre	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de verre	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Oxyde de verre	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Oxyde de verre	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Produit		Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Produit	In vitro	Non mutagène
Oxyde de verre	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Oxyde de verre	Inhalation	Multiple espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	-------

3M(tm) ESPE(tm) RELYX(tm) FIBER POST

Oxyde de verre	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	ms Humain	NOAEL Pas disponible	d'exposition exposition professionnelle
----------------	------------	----------------------	---	--------------	----------------------	--

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Oxyde de verre	65997-17-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde de verre	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde de verre	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Si aucune des options d'élimination est disponible, le déchets des produits peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 07 Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

70-2011-3880-0, 70-2011-3881-8, 70-2011-3882-6, 70-2011-3883-4

Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut global inventaires.

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS

Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 1: N° FDS (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Conformité REACH - L'information a été modifiée.

Section 13 : Code déchet européenne - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :

- L'information a été modifiée.

Section 8: TWA key - L'information a été modifiée.

A référer section 15 pour l'info concernant des notes - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Moyens d'extinction (Information) - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: 6.4: Référence à d'autres sections (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations. - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 4: 4.1: Description des mesures de premiers soins (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après l'ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 15: 15.1: Réglementations/Législations concernant la sécurité, santé et l'environnement spécifiques de la substance ou le mélange (Titre) - L'information a été modifiée.

Remarque (phrase) - L'information a été ajoutée.

Numéros d'identification - L'information a été ajoutée.

Numéros d'identification - L'information a été ajoutée.

Section 2: Notes concernant l'étiquetage (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été ajoutée.

Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 1: Tableau "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été ajoutée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Danger par aspiration - L'information a été ajoutée.

Section 11: Texte Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Route (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Organes cibles (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée- Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Test résultat (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Durée d'exposition (Titre) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été ajoutée.
Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été ajoutée.
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Nom - L'information a été ajoutée.
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Route - L'information a été ajoutée.
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Espèces/organismes - L'information a été ajoutée.
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été supprimée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.
Prints No Data if Persistence and Degradability information is not present - L'information a été supprimée.
Prints No Data if Biocumulative potential information is not present - L'information a été supprimée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été supprimée.
Section 11: Durée d'exposition (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.
Section 11: Résultats des tests (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été supprimée.
Section 2.1 : Informations de classification - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2019, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-1333-5	Numéro de version:	8.02
Date de révision:	20/06/2019	Annule et remplace la version du :	30/04/2018

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ RELYX™ UNICEM 2,Catalyseur

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigue), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	276-900-4	< 5
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	93962-71-1	300-709-8	< 2
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	93962-70-0	300-708-2	< 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	---

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	None			50 - 70	Substance non classée comme dangereuse
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	27689-12-9	248-607-1	01-2120102014-82	10 - 30	Tox. aquatique chronique 4, H413
Toluène-4-sulfinate de sodium	824-79-3	212-538-5		< 5	Substance non classée comme dangereuse
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	276-900-4		< 5	Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. cutanée 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatique aiguë 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	945012-02-2			< 5	Substance non classée comme dangereuse
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	272-697-1		< 5	Substance non classée comme dangereuse
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	93962-71-1	300-709-8		< 2	Sens. cutanée 1, H317
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	01-2119475151-45	< 2	Corr. cutanée 1C, H314
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	93962-70-0	300-708-2		< 0,5	Sens. cutanée 1, H317
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	204-881-4		< 0,5	Aquatique aiguë 1, H400,M=1; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5		< 0,5	Substance avec une limite d'exposition

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Les acrylates peuvent pénétrer les gants habituellement utilisés. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	OELs Belgique	VLEP(vapeur et aérosol)(8h):2 mg/m ³	
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	OELs Belgique	VLEP(fraction respirable - 8 heures) : 1 mg/m ³ ; VLCT (fraction respirable); (15 min):4 mg/m ³	
Dioxyde de titane	13463-67-7	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m ³	
OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values. VLEP Valeurs limites de moyenne d'exposition /				

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Veillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Pâte avec une légère odeur acrylique
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité relative	2 - 2,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	2 - 2,2 g/cm ³

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:**Cancérogénicité:**

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000

3M™ RELYX™ UNICEM 2,Catalyseur

			mg/kg
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-.3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-.3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	Ingestion	Rat	LD50 > 17 600 mg/kg
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	Ingestion	Composants similaires	LD50 2000-5000 mg/kg
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Toluène-4-sulfinate de sodium	cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Toluène-4-sulfinate de sodium	Ingestion	Rat	LD50 3 200 mg/kg
Hydroxyde de calcium	cutané	Lapin	LD50 > 2 500 mg/kg
Hydroxyde de calcium	Ingestion	Rat	LD50 7 340 mg/kg
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	Ingestion	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Rat	LD50 > 2 930 mg/kg
Dioxyde de titane	cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 400 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-.3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	Lapin	Aucune irritation significative
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative

3M™ RELYX™ UNICEM 2, Catalyseur

Hydroxyde de calcium	Humain	Corrosif
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Homme et animal	Irritation minimale.
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	Lapin	Moyennement irritant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Hydroxyde de calcium	Lapin	Corrosif
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Lapin	Moyennement irritant
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	Souris	Non-classifié
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Homme et animal	Non-classifié
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	Jugement professionnel	Sensibilisant
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Humain	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	Jugement professionnel	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	In vitro	Non mutagène
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	In vitro	Non mutagène
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	In vitro	Non mutagène
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	In vitro	Non mutagène
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	In vivo	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Multiple espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Dioxyde de titane	Ingestion	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg	
Hydroxyde de calcium	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	LOAEL 2,5 mg/m ³	20 minutes

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/day	28 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	LOAEL 420 mg/kg/day	40 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/kg/day	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Souris	NOAEL 3 480 mg/kg/day	10 semaines
Dioxyde de titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années

Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
-------------------	------------	--------------------	---------------	--------	----------------------	----------------------------

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2-méthyl-3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	None		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	27689-12-9	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	27689-12-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	27689-12-9	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	945012-02-2		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	17 ug/l
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	6,4 ug/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l

Toluène-4-sulfinate de sodium	824-79-3	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>400 mg/l
Toluène-4-sulfinate de sodium	824-79-3	Algues vertes	Estimé	96 heures	Effet concentration 50%	230 mg/l
Toluène-4-sulfinate de sodium	824-79-3	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>400 mg/l
Toluène-4-sulfinate de sodium	824-79-3	Algues vertes	Estimé	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	31 mg/l
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	93962-71-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	4 630 mg/l
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>4 000 mg/l
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	2 400 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>0,4 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,48 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	0,4 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	expérimental	42 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,053 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,023 mg/l
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	93962-70-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	5 600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-.3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	None	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	27689-12-9	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	7-12 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	945012-02-2	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	97.3 % Evolution de	OCDE 301B - Mod. CO2

					CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Toluène-4-sulfinate de sodium	824-79-3	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	91 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	93962-71-1	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	55 % en poids	OCDE 301C
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	4.5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	93962-70-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77 % en poids	OECD 301F - Manometric Respiro
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poudre de verre (65997-17-3), modifiée en surface avec de l'ester d'acide 2-propenoïque, 2 méthyl-.3-(triméthoxysilyl)propyl (2530-85-0)	None	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-3,1-propanediyle	27689-12-9	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	7.61	Estimation : coefficient de partage octanol/eau
2,4,6(1H,3H,5H)-Pyrimidinetrione, 5-phényl-1-(phénylméthyl)-, sel de calcium (2:1)	945012-02-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
BISMETHACRYLATE DE 1,12-DODECANEDIYLE	72829-09-5	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	6.6	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Toluène-4-sulfinate de	824-79-3	Estimé		Facteur de	3.9	Estimation : Facteur de

3M™ RELYX™ UNICEM 2,Catalyseur

sodium		Bioconcentratie		bioaccumulation		bioaccumulation
Bisméthacrylate de [(3-méthoxypropyl)imino]di-2,1-éthanediyle	93962-71-1	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	3.4	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	expérimental BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	1277	OCDE 305E
Méthacrylate de 2-[(2-hydroxyéthyl)(3-méthoxypropyl)amino]éthyle	93962-70-0	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	2.4	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Dioxyde de titane	13463-67-7	expérimental BCF-Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	Autres méthodes

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport / Not restricted for transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Cancérogénicité****Ingrédient**

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Numéro CAS

128-37-0

Classification

Gr.3: non classifié

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Dioxyde de titane

13463-67-7

Grp. 2B: Possibilité carc. Centre International de
des hommes Recherche sur le
Cancer (CIRC)**Statut des inventaires**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - L'information a été supprimée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.

Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été ajoutée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2019, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-1380-6	Numéro de version:	8.02
Date de révision:	20/06/2019	Annule et remplace la version du :	11/08/2017

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ RELYX™ UNICEM 2, Base

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	203-652-6	10 - 20
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	231-892-1	< 3
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	236-050-7	< 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
-------------	--

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	---

Note sur l'étiquetage

Des données de test ont été utilisées pour ôter la classification Corrosion oculaire.

H334 non applicable du fait de la forme physique du produit.

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2 méthyle-.3-(triméthoxysilyle)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	None			45 - 55	Substance non classée comme dangereuse
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediyl], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	1224866-76-5			20 - 30	Lésions oculaires 1, H318
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	109-16-0	203-652-6		10 - 20	Sens. cutanée 1, H317
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	272-697-1		1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	266-046-0		< 3	Substance non classée comme dangereuse
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	231-892-1		< 3	Ox. Solv. 3, H272; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; STOT SE 3, H335 Tox. aiguë 4, H302
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	236-050-7		< 0,5	Organopéroxyde, H242; Aquatique aiguë 1, H400,M=1; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Skin Sens. 1B, H317
Acide acétique, sel de cuivre (2+), monohydraté	6046-93-1			< 0,1	Aquatique aiguë 1, H400,M=100; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Les acrylates peuvent pénétrer les gants habituellement utilisés. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser une nouvelle paire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de

travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Ne pas mettre dans les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Peroxodisulfate de disodium OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values. VLEP Valeurs limites de moyenne d'exposition /	7775-27-1	OELs Belgique	VLEP (8 heures):0.1 mg/m3	

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Pâte avec une légère odeur acrylique.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié

Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité relative	2 - 2,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	2 - 2,2 g/cm ³

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2 méthyle-.3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2 méthyle-.3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Ingestion	Rat	LD50 10 837 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Peroxodisulfate de disodium	cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Peroxodisulfate de disodium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 47,93 mg/l

3M™ RELYX™ UNICEM 2, Base

Peroxodisulfate de disodium	Ingestion	Rat	LD50 895 mg/kg
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,8 mg/l
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	Ingestion	Rat	LD50 12 905 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2-méthyle-3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	Lapin	Irritation minimale.
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Cochon d'Inde	Moyennement irritant
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Produit		Aucune irritation significative
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2-méthyle-3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	Lapin	Corrosif
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Jugement professionnel	Irritant modéré
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	Cochon d'Inde	Non-classifié
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Homme et animal	Sensibilisant
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Homme et animal	Non-classifié
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

3M™ RELYX™ UNICEM 2, Base

Nom	Route	Valeur
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	In vitro	Non mutagène
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	cutané	Souris	Non-cancérogène
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Souris	NOAEL 1 mg/kg/day	1 génération
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Souris	NOAEL 1 mg/kg/day	1 génération
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 1 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	cutané	rénale et / ou de la vessie sang	Non-classifié	Souris	NOAEL 833 mg/kg/day	78 semaines
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation	système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2 méthyle-3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxysilane (2996-92-1), matière en vrac	None		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	1224866-76-5	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	1224866-76-5	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediy], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide phosphorique	1224866-76-5	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	56 mg/l
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	16,4 mg/l
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	18,6 mg/l
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	32 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l

3M™ RELYX™ UNICEM 2, Base

Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	puce d'eau	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>=1 000 mg/l
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	Algues - autres	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	320 mg/l
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	Copépodes	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	21,22 mg/l
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	76,3 mg/l
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	Algues - autres	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	32 mg/l
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	Algues vertes	expérimental		Effet concentration 50%	0,51 mg/l
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	Truite arc-en-ciel	expérimental		Concentration létale 50%	7 mg/l
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	puce d'eau	expérimental		Effet concentration 50%	>100 mg/l
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	Algues vertes	expérimental		Concentration sans effet observé (NOEL)	0,125 mg/l
Acide acétique, sel de cuivre (2+), monohydraté	6046-93-1	Algues - autres	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,005 mg/l
Acide acétique, sel de cuivre (2+), monohydraté	6046-93-1	Carpe commune	expérimental	96 jours	Concentration létale 50%	0,004 mg/l
Acide acétique, sel de cuivre (2+), monohydraté	6046-93-1	Crustacées	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	>12,8 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2-méthyle-3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	None	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediyl], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxide	1224866-76-5	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	82 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique	OECD 301F - Manometric Respiro

3M™ RELYX™ UNICEM 2, Base

phosphorique					DBThO	
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	85 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	Estimé Biodégradation	28	Demande biologique en oxygène	14 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Acide acétique, sel de cuivre (2+), monohydraté	6046-93-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poudre de verre (65997-17-3), surface modifiée avec 2-acide propénoïque, 2 méthyle-3-(triméthoxysilyl)propyle ester (2530-85-0) et phényltriméthoxy silane (2996-92-1), matière en vrac	None	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide 2-propénoïque, 2-méthyle, ester de 1, 1'-[1(hydroxyméthyle)-1, 2-éthanediyl], produits de réaction avec 2-hydroxy-1, 3-propanediyl diméthacrylate et oxyde phosphorique	1224866-76-5	expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.2	Autres méthodes
Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle	109-16-0	expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.3	Autres méthodes
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Peroxodisulfate de disodium	7775-27-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle	13122-18-4	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	363	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Acide acétique, sel de cuivre (2+), monohydraté	6046-93-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport / Not restricted for transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Un ou plusieurs des ingrédients de ce produit a été notifié sur ELINCS (Inventaire européen des substances chimiques notifiées ou ou nouvelles)

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.

Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>